

Le mot du président

La fin de saison est proche ; nous espérons qu'elle s'est passée au mieux.

Le tir à l'arc est d'abord un sport d'extérieur. Nous remarquons une baisse notable de compétiteurs en saison estivale, avec 2 concours annulés en juin par manque d'inscriptions. Les archers doivent participer aux compétitions, puis se donner des objectifs à améliorer pour leur tir suivant. Il faut se donner les moyens et la volonté afin de trouver son épanouissement dans ce sport.

Le Comité souhaite vous accompagner au mieux. Pour cela, chaque commission est à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter.

Visitez régulièrement le site www.archers91.fr, vous y trouverez beaucoup d'informations.

À la saison prochaine !



Le Président
Philippe LETARTRE

Les actualités

Formations de la saison 2019

Formation assistant entraîneur:

Session 1, les 1, 8 et 15 septembre (places restantes, inscriptions urgentes)

Session 2, les 17 novembre, 1er et 15 décembre

Formation continue entraîneur 1, le 22 septembre

Formation entraîneur 1, début mai, date à confirmer

Nous vous rappelons que nous pouvons vous proposer des formations spécifiques ou de réglages sur simple demande au comité.

Groupe Essonne

Le groupe Essonne a été développé pour offrir à nos jeunes archers une possibilité d'entraînement supplémentaire avec les diplômés d'État du comité. L'amélioration de la technique de tir et la gestion d'une saison sportive sur l'année font partie des choses que vous apprendrez et approfondirez.

Une première sélection est faite sur le mini-fédéral et en fonction des résultats sportifs de l'année, mais l'entrée au groupe peut aussi se faire sur le volontariat. N'hésitez donc pas à contacter le comité si vous êtes intéressés.

Un certain nombre d'objectifs pour la saison sportive est fixé pour chaque archer de façon individuelle. Cette année, les groupes seront constitués en fonction du niveau des archers afin d'optimiser au mieux la formation.

L'entraînement du groupe Essonne est un complément à l'entraînement en club. Il se fera donc en corrélation avec l'entraîneur de l'archer au sein de son club.

Il est important que les archers aient un minimum de matériel : berger, cliqueur, viseur, stabilisation sont un minimum. Il reste possible de louer un arc auprès du comité, en fonction des disponibilités.

Tarif annuel :

Groupe espoir, 23 heures de cours réparties sur 10 samedis : 125 €

Groupe élite, 30 heures de cours réparties sur 10 samedis : 160 €

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat : secretariat@archers91.fr

Séjour jeunes à Chamarande

Le stage d'été de Chamarande se déroulera du lundi 27 août au vendredi 31 août.

Ce séjour est ouvert à tous les jeunes archers, licenciés FFTA, du poussin au cadet. Il est idéal pour vous remettre dans le bain avant la rentrée. Il se base sur le perfectionnement technique, adapté à chaque archer.

Vous êtes accueillis dans les structures du parc du château de Chamarande par nos 2 brevets d'État et 2 BAFA pour l'organisation des soirées et des nuits. Les archers sont répartis en chambres de 2 à 3. Les repas sont pris en commun au self du centre.



L'archer doit venir avec son matériel en état et 12 flèches. **Attention, il ne s'agit pas d'un stage débutant et le rythme est plutôt soutenu.**

Si vous n'avez pas votre matériel, vous pouvez louer l'arc auprès du Comité, mais nous devons être prévenus dès l'inscription. Les flèches ne sont pas fournies.

Ce stage ne dispose que de 24 places. Il est en pension complète pour un coût de 410€.

Vous trouverez l'ensemble des informations et les fiches d'inscription sur notre site archers91.fr en suivant le lien du menu : Jeunes sportifs/Séjour jeunes

Inscription auprès du secrétariat: secretariat@archers91.fr

Rajeunissement du corps arbitral - urgent

Le nombre d'arbitres en Essonne est critique.

Il est important de former de nouveaux arbitres rapidement. En effet, le corps actuel fatigue et prend de l'âge, et le nombre de concours reste conséquent. Nous vous rappelons que si aucun arbitre n'est disponible, le concours n'est plus qualificatif...

Vous pouvez entrer en formation dès 14 ans en tant qu'arbitre jeune et dès 18 ans comme arbitre fédéral.

Pour entrer en formation arbitre fédéral, le candidat devra :

- Avoir une licence FFTA en cours de validité.
- Justifier au jour du dépôt de la candidature d'une ancienneté minimum de 24 mois de licence FFTA et d'une pratique en compétition.
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale au cours des 5 années précédentes.
- Faire acte de candidature par écrit par l'intermédiaire de son président de club auprès du PCDA qui transmettra au PCRA ou au responsable régional des formations d'arbitres.

Vous êtes volontaire, n'hésitez pas à contacter le Comité ou l'arbitre responsable du Département pour plus de renseignements : arbitres@archers91.fr



Visitez notre site régulièrement pour vous tenir informé des stages, concours, formations,... www.archers91.fr

Lettre d'information des archers de l'Essonne - Rédaction et distribution par Arc Essonne (comité départemental de tir à l'arc de l'Essonne)

Juin 2018

Arc Essonne - 1 rue Fernand Raynaud - Z.A Apport de Paris - 91100 CORBEIL-ESSONNES - 01.60.88.23.37